

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail - Progrès

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
(Etablissement Public à caractère Administratif)

++++++

DIRECTION GÉNÉRALE

SYNTHESE SUR LE BILAN 2021 DES ACTIVITES ET PROGRAMMATION 2022 PORTANT MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE AU NIGER

Janvier 2022

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE 3N

Face au déficit chronique des productions agricoles, notamment céréalières, l'insécurité alimentaire devient de plus en plus inquiétante et la pauvreté gagne chaque jour du terrain dans le monde rural qui comptabilise actuellement 80% des pauvres du pays, le Président de la République et le Gouvernement ont lancé l'initiative 3N, acte III les « Nigériens Nourrissent les Nigériens ». L'3N est un credo et un engagement politiques forts du Président de la République du Niger. Il constitue un axe majeur du Programme du Président de la République pour la renaissance du Niger. Il est bâti sur les acquis de la Stratégie de Développement Rural (SDR) et s'inscrit dans le processus de mise en œuvre du Plan de Développement Détaillé pour l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et de la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ainsi que la Politique Agricole de l'UEMOA (PAU). L'3N permettra au Niger d'accélérer l'atteinte des Objectifs du millénaire, en matière de l'environnement, notamment les OMD1 et OMD7.

La modernisation/transformation du monde rural à travers l'initiative 3N dans le contexte actuel PDES en cours de formulation se fera par l'utilisation de techniques culturales modernes, l'accès à l'eau, aux chaînes de valeur des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques en lien avec les orientations de la stratégie, à l'énergie, aux infrastructures et services économiques de base, comme la santé, l'éducation, les nouvelles technologies de l'information, aux crédits, à l'artisanat. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation de la femme rurale avec un programme ciblé d'alphabétisation et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

II. RAPPEL DES OBJECTIONS DU PLAN D'ACTION 2021-2025 DE L'3N

Les efforts effectués dans la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte en appui au nouveau Plan d'Action 2020-2025 de l'Initiative 3N qui pour objectif global de renforcer les acquis du premier Plan d'Investissement 2015-2020, tout en s'adaptant aux évolutions de l'environnement institutionnel national et international qui imposent un effort soutenu en termes de réformes. Il définit les objectifs-cibles à atteindre annuellement conformément à la politique du gouvernement qui traduit le cadre de priorisation des investissements des différents Ministères sous sectoriels. Il s'agit plus spécifiquement à travers ce plan d'accélération de l'Initiative, notamment :

- Rendre disponibles et accessibles les services et produits nécessaires pour produire suffisamment et à temps ;
- Améliorer l'accès à l'eau pour les activités agrosylvopastorales ;
- Favoriser l'écoulement et l'utilisation des productions ;
- Lutter plus efficacement contre la malnutrition ;
- Mobiliser les populations pour un engagement permanent et soutenu dans la mise en œuvre de l'Initiative 3N.
- Le nouveau plan d'accélération de l'initiative 3N est structuré autour de quatre (5) domaines d'intervention, 12 Programmes Stratégiques avec 35 Objectifs Stratégiques.

Les cinq domaines d'intervention ainsi que leurs programmes stratégiques sont les suivants :

1. Domaine 1 : Maîtrise de l'eau pour les productions agrosylvopastorales et halieutiques :

- ✓ PS1 : Mobilisation des eaux pour les productions agrosylvopastorales et halieutiques,
 - ✓ PS2 : Promotion du sous-secteur de l'hydraulique pastorale.
- 2. Domaine 2 : Développement des filières et chaînes des valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques :**
- ✓ PS3 : Développement des filières et chaînes de valeurs agricoles,
 - ✓ PS4 : Développement des filières et chaînes de valeur de l'Elevage
 - ✓ PS5 : Promotion des filières et chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) et halieutiques,
 - ✓ PS6 : Renforcement de la coordination du développement des filières et chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.
- 3. Domaine 3 : Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et protection de l'environnement :**
- ✓ PS7 : Gestion durable des terres et des eaux
 - ✓ PS8 : Gestion de l'Environnement et amélioration du cadre de vie
- 4. Domaine 4 : Réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle :**
- ✓ PS9 : Réduction de l'insécurité alimentaire chronique par des mécanismes durables de protection sociale et d'accès aux moyens d'existence,
 - ✓ PS10 : Gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et des situations de crise,
 - ✓ PS11 : Amélioration de l'état nutritionnel des nigériennes et des nigériens.
- 5. Domaine 5 : Création d'un environnement favorable à la mise en œuvre de l'initiative 3N :**
- ✓ PS12 : Coordination, animation et suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

III. RESULTATS ATTENDUS DE CE PLAN D'ACTION I3N

Dans le cadre de ce programme, il est attendu la réalisation des cibles ci-après dans le cadre global des efforts du gouvernement du Niger et de ses partenaires. Il s'agit de :

- Traiter 68 750 ha de terres dégradées ;
- Traiter 36 500 ha de dunes ;
- Lutter contre les plantes envahissantes terrestres sur 35 750 ha ;
- Lutter contre les plantes envahissantes aquatiques sur 2 000 ha ;
- Traiter 70 000 ha par la régénération naturelle assistée (RNA).
- L'ouverture de 40 000 km bandes pare feux ;
- L'empoissonnement de 100 mares ;
- La production de 30 000 tonnes de poisson ;
- La production de 10 000 000 de plants forestiers et,
- La production de 3 000 tonnes de feuilles de Moringa.

Ainsi, le présent rapport fait économie des réalisations effectuées par les projets et programmes en appui à l'atteinte des cibles ci-dessus énumérées, ainsi que les efforts spécifiques de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte et partenaires au cours de l'année 2021, caractérisée sur la pandémie de la Covid 19.

Le présent rapport fait état des réalisations validées du Ministère en chargé de l'environnement pour la campagne 2020 et les réalisations 2021 de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, en collaboration avec ses partenaires, pour la campagne 2021.

IV. BILAN 2020 DU MINISTERE DANS LE CADRE DE L'I3N

Ce rapport fait état du bilan d'exécution des PS5, PS7 et PS8 du Plan d'Action 2020 de l'i3N. Il faut noter que :

- PS5 : Promotion des filières et chaînes de valeur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et halieutiques. Les résultats probants enregistrés sous ce programme stratégique concernent l'organisation des filières à travers la structuration des acteurs (création de nouvelles structures et formalisation de celles existantes), l'amélioration de la production des PFNL et halieutiques.
- PS 7 : Gestion durable des terres et des eaux. Les résultats concluants enregistrés concernent la récupération des terres dégradées, la Régénération Naturelle Assistée (RNA), la production de plants forestiers, l'aménagement des zones humides, des cuvettes et oasis. Ces différentes interventions ont contribué à l'amélioration sensible de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique.
- PS 8 : Gestion de l'Environnement et amélioration du cadre de vie. On note la création et l'aménagement d'espaces verts urbains, le développement de l'approche l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC), la vulgarisation des équipements économes d'énergie (foyer amélioré) et la promotion des énergies nouvelles/renouvelables. Ceci a contribué au renforcement de la résilience des populations et la création des emplois verts.

Les performances physiques relevées s'expliquent par le fort engouement des PTF, et du fait que certaines initiatives comme la privatisation de la production des plants, les prix de motivation décernés dans le cadre de la fête tournante de l'arbre, la répliquabilité de certaines activités telles que la RNA, mais aussi, du fait que les activités de GDT sont au cœur de la CDN. Ce rapport a permis de (i) la capitalisation de bonnes pratiques des différentes activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des PS ; (ii) l'orientation des bailleurs vers les investissements de préservation des bases productives ; et (iii) l'identification des domaines nécessitant une mobilisation de ressources supplémentaires pour le plan d'action à venir.

4.1. Programme stratégique 5

Le Programme Stratégique 5 « Promotion des filières et chaînes de valeur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et halieutiques » a pour objectif global de « contribuer au développement des filières et chaînes de valeur des Produits Forestiers Non Ligneux et halieutiques ». Les objectifs spécifiques du PS5 sont les suivants :

- OS1 : Améliorer le niveau de productions des produits forestiers non ligneux ;
- OS2 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des produits forestiers non ligneux ;
- OS3 : Accroître les productions halieutiques et aquacoles ;
- OS4 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des productions halieutiques et aquacoles ;

- OS5 : Renforcer l'accompagnement et l'appui conseil aux filières des produits forestiers non ligneux et halieutiques.

Les résultats attendus assignés au PS5 sont les suivants :

- L'approvisionnement en intrants pour les produits forestiers non ligneux est assuré ;
- Le conditionnement, le stockage et la transformation des produits forestiers non ligneux sont améliorés ;
- La commercialisation des produits forestiers non ligneux est assurée ;
- Les capacités de production halieutique et aquacole sont accrues ;
- La conservation du poisson frais est assurée ;
- La transformation, le stockage et la commercialisation des produits halieutiques sont assurés ;
- Les capacités des acteurs intervenant dans les filières des produits forestiers non ligneux et halieutiques sont renforcées.

Les indicateurs d'effets du PS5 se présentent comme suit :

- Production de gomme (tonnes) ;
- Production de moringa (tonnes) ;
- Production halieutique (tonnes).

Les réalisations physiques 2020 du PS5 sont développées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Réalisations physiques 2020 du PS5

Indicateur	2020		
	Prévision	Réalisations	Taux de réalisation
OS1 : Améliorer le niveau de production des produits forestiers non ligneux			
Nombre de boutiques de vente d'intrants au niveau des sites de production créés et équipés	0	0	-
Nombre de sites apicoles créés dans les zones de production de miel	0	90	-
Nombre de kits de production et traitement de miel fournis	0	9	-
OS2 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des produits forestiers non ligneux (conditionnement, stockage, transformation et commercialisation)			
Nombre de magasins de stockage de PFNL créés et équipés	0	0	-
Nombre de comptoirs de vente de produits forestiers non ligneux créés et opérationnels	0	0	-
Nombre de marchés spécifiques pour les PFNL créés	0	0	-
OS3 : Accroître les productions halieutiques et aquacoles			
Nombre de kits de pêche (matériel et engins) mis à la disposition des pêcheurs	0	138	-
Nombre de mares empoissonnées	100	94	94%

Nombre de débarcadères aménagés	0	0	-
Nombre de fermes piscicoles créés	1	1	100%
Nombre d'unités de fabrication d'aliments poisson créés	0	2	-
Nombre de boutiques d'intrants piscicoles créés	0	0	-
OS4 : Améliorer les conditions de mise en marché et de commercialisation des productions halieutiques et aquacoles (conservation, transformation, stockage et commercialisation)			
Nombres de caisses isothermes (2 m3) pour la conservation du poisson acquises	250	0	0%
Nombre de chambres froides à énergie solaire créés et équipées	6	0	0%
Nombre de kiosques de vente de poisson créés	20	0	0%
Nombre de bassins de vente de poissons vivants créés	25	0	0%
Nombre de marchés spécifiques de poisson créés	1	1	100%
Nombre de magasins de stockage de produits transformés créés et équipés	10	0	0%
OS5 : Renforcer l'accompagnement et l'appui conseil aux filières des produits forestiers non ligneux et halieutiques			
Nombre de structures/réseaux d'acteurs des filières produits forestiers non ligneux mis en place/formées	0	16	-
Nombre de structures/réseaux d'acteurs des filières de produits halieutiques mis en place/formées	10	6	60%

Source : Rapports MESU/DD, 2020

Sur les vingt (20) indicateurs du PS5, huit (8) ont été programmés au titre de l'année 2020 dont quatre (4) ont connu des réalisations. Les taux de réalisation varient de 60% pour l'indicateur « nombre de structures/réseaux d'acteurs des filières de produits halieutiques mis en place/formées » à 100% pour les indicateurs « nombre de fermes piscicoles créées » et « nombre de marchés spécifiques de poisson créés ». Les performances des indicateurs programmés et réalisés, s'expliquent par les réalisations des projets qui font des interventions en lien avec ces indicateurs.

Les quatre (4) qui n'ont pas connu de réalisation s'explique par manque de financement des activités qui leurs sont liées.

Parmi les douze (12) indicateurs non programmés, cinq (5) ont connu des réalisations qui se justifient par les opportunités de financement offertes par les PTF.

4.2. Programme stratégique 7

Le Programme Stratégique « Gestion durable des terres et des eaux » a pour objectif global « renforcer la résilience des systèmes de productions agro-sylvo-pastoraux pour la durabilité du capital productif (eaux, terres, végétation) ».

Les objectifs spécifiques du PS7 sont les suivants :

- OS1 : Améliorer la gestion des bases productives ;
- OS2 : Développer le potentiel forestier ;
- OS3 : Développer les actions de gestion durable des écosystèmes sensibles.

Les résultats attendus du PS7 sont les suivants :

- Les terres agricoles, sylvicoles et pastorales sont réhabilitées ;
- Les activités de plantation (bois villageois, gommériaies et arboréta) sont réalisées ;
- Les forêts naturelles et parcs agroforestiers sont aménagés ;
- Les écosystèmes sensibles sont aménagés.

Les indicateurs d'effets :

- Superficie de terres dégradées récupérées (ha) ;
- Emplois temporaires de 6 mois créés.

Les réalisations physiques du PS7 au titre de l'année 2020 sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Réalisations physiques 2020 du PS7

Indicateurs	2020		
	Prévisions	Réalisations	Taux des réalisations
PS7/OS1 : Améliorer la gestion des bases productives			
Superficie de terres agricoles réhabilitées (ouvrages anti érosifs, paillage etc.) (ha)	27 500	18 726	68%
Superficie de terres sylvicoles réhabilitées (ouvrages anti érosifs) (ha)	20 625	14 044	68%
Superficie de terres pastorales réhabilitées (ouvrages, ensemencement) (ha) (Superficie de terres ensemencées)	20 625	14 044	68%
Superficie touchée par la régénération naturelle assistée (ha)	70 000	92 992	133%
Superficie (ha) de dunes traitées	36 500	3 959	11%
Superficie nettoyée des plantes envahissantes terrestres (ha)	35 750	7 310	20%
Superficies faucardées (ha)	2 000	746	37%
Longueur de bandes pare feux réalisés (Km)	40 000	21 809	55%
Longueur de berges protégées (km)	20 000	0	0%

Longueur (km) de plantation linéaire réalisée (haies vives, brise-vents)	5 000	1 928	39%
PS7/OS2 : Développer le potentiel forestier			
Nombre de banques de semences forestières et herbacées créées	2	0	0%
Nombre de pépinières centrales réhabilitées	0	1	-
Nombre de pépinières communales créées	30	0	0%
Nombre de plants forestiers produits	10 000 000	11 398 614	114%
Nombre de bois villageois créés	50	70	140%
Superficie de gomméraires réhabilitées (ha)	500	0	0%
Superficie de forêts classées réhabilitées (ha)	10 000	0	0%
Superficie de forêts et parc agroforestiers aménagés (ha)	100 000	0	0%
PS7/OS3 : Développer les actions de gestion durable des écosystèmes sensibles			
Superficie de zones humides (vallée du fleuve, lacs, mares) aménagée (ha)	40 000	153900	385%
Superficie de doumeraies et rôneraies protégées et aménagées (ha)	500	0	0%
Superficie de cuvettes et oasis protégées et aménagées (ha)	500	0	0%
Superficie de bassins versants traités (banquettes, demi-lunes, cordons pierreux, seuils en pierre sèche, tranchées, traitement biologique) (ha)	1 000	0	0%
Superficie de vallées et oasis contrôlées pour la prolifération du <i>Prosopis juliflora</i> (ha)	200	0	0%

Source : Rapports MESU/DD, 2020

Sur vingt-trois (23) indicateurs du PS 7 programmés au titre de l'année 2020, treize (13) ont connu des réalisations physiques. Ils sont répartis comme suit : quatre (04) indicateurs ont des taux d'exécution de plus de 100% ; quatre (04) ont des taux d'exécution compris entre 50% et 100% ; quatre (04) ont des taux d'exécution compris entre 11 et 49% et dix (10) ont un taux de 0%. Cependant, un (01) indicateur non programmé a connu de réalisation. Il s'agit de « Nombre de pépinières centrales réhabilitées ».

Les taux de réalisations physiques varient de 11% pour l'indicateur « Superficie (ha) de dunes traitées » à 385% pour l'indicateur « Superficie de zones humides (vallée du fleuve, lacs, mares) aménagée ». Ce dernier taux résulte d'une réalisation exceptionnelle de Millenium Challenge Account (MCA) dans le moyen Niger 1 et 2.

Le taux de réalisation de 133 % de la RNA, s'explique par une adhésion massive des producteurs et une mise à l'échelle surtout de la part des PTF.

Le taux de 114% de la production des plants forestiers se justifie du fait qu'elle est devenue une activité génératrice des revenus très rentable, qui suscite l'engouement des privés.

Les indicateurs qui ont un taux de réalisation physique de 0% s'expliquent par le manque de financement. L'indicateur « nombre de banques de semences forestières et herbacées créées » concerne la mise en place de banques modernes qui n'ont pas connu de réalisations. Cependant, des groupements et des Micro-Entreprises Rurales (MER) sont accompagnés dans ce domaine par plusieurs acteurs.

4.3. Programme Stratégique 8

Le Programme Stratégique « Gestion de l'environnement et amélioration du cadre de vie » a pour objectif global « d'améliorer la qualité de l'environnement pour assurer une meilleure condition de vie et des capacités durables des populations ». Plus spécifiquement, il s'agit de : (i) promouvoir les mesures d'adaptation/atténuation aux changements climatiques et (ii) contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Les résultats attendus du PS8 sont les suivants :

- Les outils de gestion environnementale et d'amélioration du cadre de vie sont élaborés et mis en œuvre ;
- Les technologies éprouvées d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sont mises à l'échelle ;
- Le cadre de vie des communautés est amélioré à travers la gestion d'espaces verts et de déchets.

Son indicateur d'effet est : « Taux de réduction des déchets produits (%) ».

Tableau 3 : Réalisations physiques 2020 du PS8

Indicateur	2020		
	Prévision	Réalisations	Taux de réalisation
PS8/OS1 : Promouvoir les mesures d'adaptation/atténuation aux Changements Climatiques			
Nombre d'emplois verts créés	20 000	46 647	233%
Nombre de producteurs modèles appuyés en AIC	2 000	3 140	157%
Nombre de foyers améliorés vulgarisés	20 000	2 200	11%
PS8/OS2 : Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations			
Nombre d'espaces verts classés	0	1	-
Superficie d'espaces verts aménagés (ha)	400	15	4%
Quantité de déchets collectés municipaux (tonnes)	-	350 822	-

Source : Rapports MESU/DD, 2020

La performance du PS8 est appréciée à travers six (06) indicateurs qui ont tous connu de réalisations physiques en 2020. Les taux de réalisation physiques des quatre (4) indicateurs

programmés varient de 4% pour l'indicateur « superficie d'espaces verts aménagés » à 233% pour l'indicateur « nombre d'emplois verts créés ».

Les forts taux de réalisation des indicateurs « nombre d'emplois verts créés » (233%) et « nombre de producteurs modèles appuyés en AIC » (157%) s'expliquent non seulement par la conduite des activités HIMO mais aussi, par la mise à l'échelle de l'approche Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et à la multitude de partenaires intervenant dans ce domaine.

4.4. Analyse du cadre organisationnel de mise en œuvre

4.4.1. Présentation, description et analyse des parties prenantes à la mise en œuvre des PS

Dans le secteur de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, interviennent plusieurs acteurs à savoir les acteurs étatiques parmi lesquels le ME/LCD comme leader, des PTF, des ONG internationales et nationales, les organisations paysannes, les Privés, les Organisations de la Société Civile et des Institutions de recherche.

Le ME/LCD, à travers ses attributions est chargé du suivi et de la coordination des PS5, 7 et 8 du Plan d'Action 2016-2020 de l'initiative 3N. Dans cette mission, il est appuyé par le Comité Multisectoriel de Pilotage Stratégique (CMPS) composé :

- Des PTF, parmi lesquels les PTF multilatéraux (PNUE, le FIDA, le PNUD, la FAO, le PAM, la Banque mondiale, la BAD, la BID, l'ONUDI, etc.) et les PTF Bilatéraux (les coopérations allemande, belge, française, italienne, japonaise, américaine, indienne, chinoise, l'Union Européenne, etc.) qui contribuent au financement du secteur et fournissent un appui technique. Ils jouent également un rôle important d'accompagnement dans le plaidoyer et la communication ;
- Des Institutions de recherche et de formation (INRAN, ICRISAT, IRD, AGRHYMET, les Universités, etc.) interviennent également dans le secteur en matière de formation et de recherche-développement ;
- Du secteur associatif au Niger est très actif dans le secteur de l'environnement et du développement durable. Les ONG nationales et internationales, ainsi que les organisations paysannes mènent des initiatives et des projets et d'autres agissent directement dans la fourniture de services. Elles sont associées à la mise en œuvre des actions à tous les niveaux et jouent un rôle clé pour mener les campagnes de sensibilisation et de promotion de l'environnement, de la gestion de déchets et du développement durable. Il s'agit particulièrement de l'ONG Noé et l'ONG ADA.
- Les organisations des jeunes et des femmes constituent un pilier de mobilisation et de plaidoyer pour un changement social de comportement ;
- Du secteur privé intervient particulièrement dans les domaines du reboisement (bois de service, gommaraies, etc.), de la commercialisation des produits forestiers ligneux (le bois) et non ligneux (la gomme arabique, le Moringa, le miel, etc.), de l'assainissement individuel et collectif (gestion des déchets) ;
- Des autres institutions étatiques concernées (voir arrêté n°208/ME/SU/DD/SG/DL du 13 décembre 2018).

4.4.2. Présentation, description et analyse des Expériences pertinentes et initiatives probantes

Un certain nombre d'initiatives ont été capitalisées dans le secteur au cours de l'année 2020. Il s'agit de :

1. Utilisation de la technologie des drones pour le suivi (GDT et faunes) :

Description

Les « drones » regroupent les engins sans passager ni pilote à bord. C'est une version miniaturisée d'aéronefs que l'on pilote à l'aide d'un Smartphone, d'une tablette ou d'une radiocommande. Ils figurent aujourd'hui parmi les technologies les plus en vogue auprès du grand public et sont devenus des véritables outils de travail.

Champ d'application

Le ministère en charge de l'environnement utilise la technologie drone pour le suivi des ressources environnementales (sites dégradés et/ou restaurés, faune), la collecte de données, la cartographie, et les Systèmes d'Information Géographique (SIG).

Pertinence

L'utilisation des technologies drones est pertinente d'autant plus qu'elle permet de :

- Réduire le temps, le coût et la charge de travail ;
- Se rendre dans des endroits inaccessibles à l'homme ;
- Améliorer la visibilité et le suivi des actions GDTE à travers la réalisation des photos et vidéos de haute résolution ;
- Effectuer des missions de surveillance dans les parcs et réserves.

Bénéficiaires

- Services techniques du ministère ;
- Institutions de Recherches ;
- Partenaires Techniques et Financiers.

Porteur : ME/LCD

Recommandations :

Renforcer les capacités opérationnelles des agents du Ministère.

2. Blockchain

Description : Le Blockchain est une technologie qui permet de stocker et transmettre des informations de manière transparente, sécurisée et sans organe central de contrôle. C'est un système PSE avec suivi et redevabilité des travaux d'agroforesterie et des paiements mobiles.

Porteurs : Réseau de la Jeunesse Nigérienne pour le Changement Climatique (RJNCC) et OXFAM.

Bénéficiaires : 2000 bénéficiaires (65% de femmes, 35% d'hommes)

Pertinence : c'est un Paiement par Système Écosystémique (PSE) basé sur la compensation du CO₂, la restauration des terres et la promotion du renforcement de la résilience climatique pour les familles rurales vulnérables. Il assure la transparence et le suivi continu du développement des arbres et des paiements mobiles des agriculteurs.

Champ d'application : Restauration des écosystèmes.

Recommandations : Mettre à l'échelle la technologie.

3. Bio digesteur :

Le bio-digesteur est un dispositif technique qui consiste à la transformation des déjections animales ou autres résidus organiques en biogaz, récupéré et utilisable pour la cuisson et l'éclairage.

Généralement un bio-digesteur est constitué de quatre (4) compartiments : (i) le premier appelé cuve d'entrée, est un réservoir de mélange d'eau et de bouse de vache et/ou résidus fermentescibles (la matière première); (ii) le deuxième compartiment est celui du digesteur qui est une fosse hermétique, réservoir de stockage de la matière première, dans laquelle va se former le biogaz par le processus de fermentation anaérobie ; (iii) le troisième compartiment est appelé bassin de sortie et constitue une zone de transit du mélange bouse-eau dégradé par le processus de méthanisation ; (iv) le quatrième qui comprend deux ou trois fosses ouvertes à compost selon le modèle est dédié à la réception de l'effluent (trop plein du bassin de sortie).

Porteurs : ME/LCD et ONG

Bénéficiaires : Ménages ruraux

Pertinence : valorisation de la bouse de vache et autres déchets fermentescibles pour la fabrication de biogaz de cuisson et/ou pour l'éclairage, alternative au bois énergie qui réduit l'émission du méthane, un des gaz à effet de serre.

Champ d'application : Ranchs, zones pastorales, villages abritant un marché à bétail ;

Recommandations : Large vulgarisation de la technologie.

4. Appréciation de la dimension genre et autres dimensions liées à la qualité du développement

La prise en compte du genre est effective dans la plupart des actions du secteur, en particulier à travers les interventions HIMO (traitement des terres dégradées, lutte contre les plantes envahissantes, comités de gestion des sites récupérés, etc.), la valorisation des PFNL et halieutiques. Il faut également retenir que le concept genre est de rigueur dans les actions pour la résilience des communautés face aux effets du Changement Climatique ; en ce sens que tous les intervenants du secteur en tiennent compte.

V. BILAN 2020 DE L'AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

5.1. Travaux de récupération des terres pastorales dégradées et reboisement

5.1.1. Dans la Commune de Bagaroua

1. Site de Dogon Faco : Les travaux de récupération des terres pastorales dégradées ont débuté sur le site Dogon Faco de Awanchala. Le site totalise une superficie globale de **273,126 ha** figure 1 ci-contre.

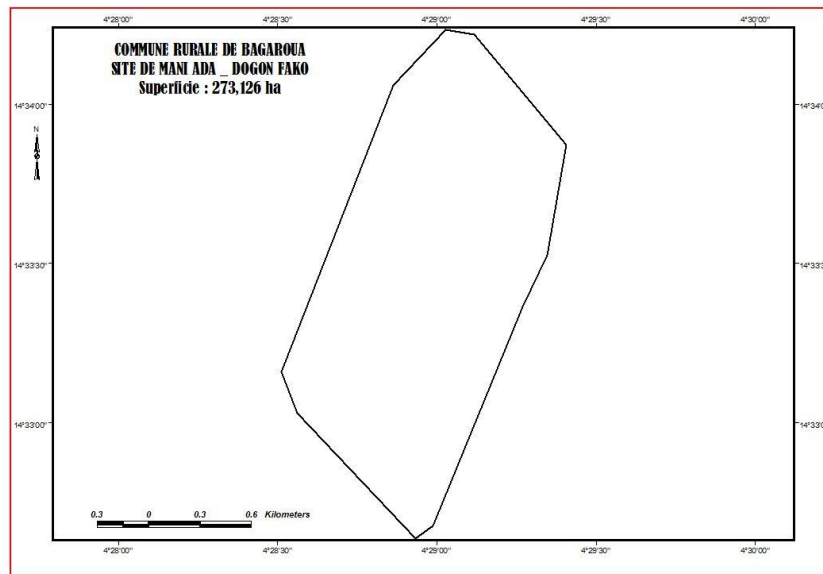


Figure 1 : Site pastorale de Dogon Fako (Mani Ada, Awanchala)

Le site de Dogon Fako (Awanchala) a été réalisé en partie pendant la saison pluvieuse qui a ralenti considérablement les travaux sur le terrain. Un total de 55 ha a été ensemencés dans l'hivernage et **218, 126 ha** ont été ensemencé à sec. Le site à lui seul a été ensemencé de 2262 kg de semences des ligneux et des herbacées avec un taux moyen de 8,28 kg à l'hectare.

2. Site de Bouk : L'équipe des tractoristes est ensuite portée sur le site de Bouk, un site pastoral appartenant aux villages de Manni-Ada, Iskita et de Awanchala (Figure 2). Les travaux sur ce site ont porté sur **261,869 ha**. L'ensemencement n'a pas encore eu sur ce site. Il est prévu courant premier trimestre 2022, comme toutes les dispositions sont prises à cet effet, notamment la sécurisation des semences des ligneux et des herbacées, conformément à la convention signée entre le Centre des Semences Forestières du Niger, le niveau terrain local et la Coordination du Projet P2RS relativement à la fourniture des Semences.

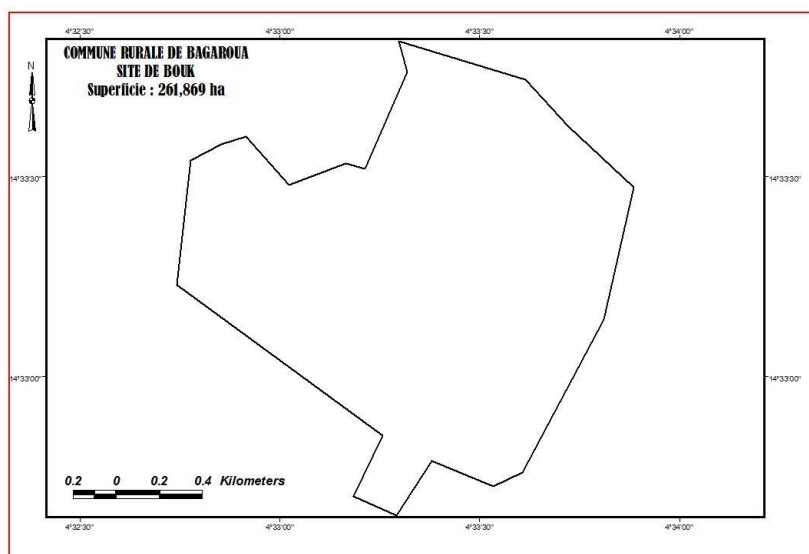


Figure 2 : Site de Bouk

3. Le site de Akasso II a constitué le 3^e et le dernier site de cette convention N°02/2021/P2RS/ANGMV. Au niveau de ce site, il a été possible de récupérer **140,019 ha** des terres pastorales dégradées. Ici aussi, aucun ensemencement n'est intervenu pour le moment. (Figure 3).

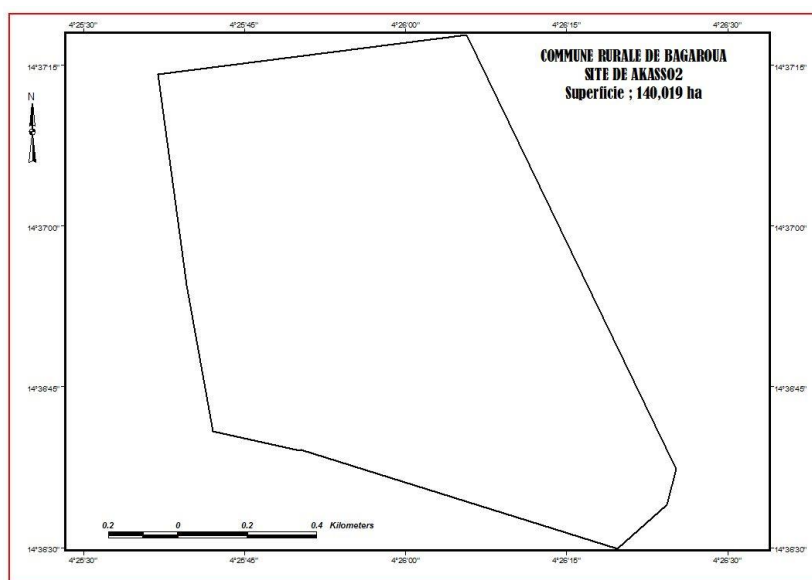


Figure 3 : Site de Akasso II

5.1.2. Dans la Commune de Simiri

Au niveau de la Commune de Simiri, la convention prévoit la récupération de 60 ha à travers la mobilisation des Haute Intensité de Main-d'œuvre, leur reboisement et leur ensemencement avec les herbacées. Au total, il a été réalisé à Simiri la récupération des demi-lunes pastorales sur une superficie de 65,82 ha (Figure 4). Tout le site a été reboisé et entièrement ensemencé. Malheureusement avec l'arrêt précoce des pluies de 2021, il serait judicieux de prévoir le regarni en plants forestiers et l'ensemencement total du site, car les herbacées qui ont germés n'ont pas pu couvrir leur cycle végétatif. Les plants plantés n'ont pas eu suffisamment de pluies pour leur permettre de passer la période sèche de Octobre 2021 au retour de la pluie durant la campagne 2022.

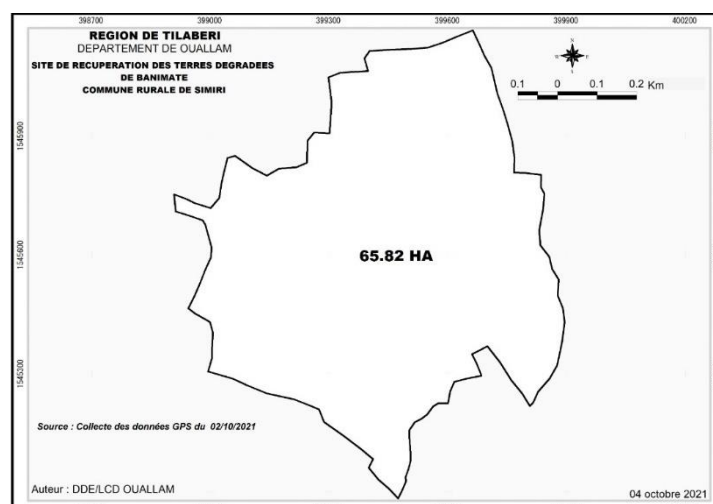


Figure 4 : Site Banimaté de Simiri

Au total, la superficie des sites réalisés dans le cadre de cette convention est de 740,834 ha sur une prévision de 660 ha, soit un taux de réalisation de 112,24%. Le nombre d'homme-jour utilisé dans les travaux portant réalisation du site de Simiri est estimé à 18 564 Homme/jours. Quant à la Commune de Bagaroua, il faut rappeler que les travaux d'ouverture des ouvrages ont été fait mécaniquement avec la charrue-delfino. Les travaux de l'ensemencement du premier site Dogon Faco de Bagaroua ont été réalisé par 1320 Homme-jours.

5.2. Poursuite des actions d'ensemencement

Les travaux d'ensemencement vont continuer au niveau des sites récupérés de Bouk et de Akassou II, soit environ 400 ha, courant les mois de mars à mai 2022. Les regarnis sont prévus courant la période d'aout – septembre 2022 en vue de permettre une reprise totale de la végétation dans l'ensemble des sites traités au cours de cette convention.

VI. LEÇONS APPRISES SUR LE NIVEAU ET LA QUALITE DES INTERVENTIONS DANS LE SECTEUR

Les principales leçons apprises au cours de cette campagne 2021 sont les suivantes :

- Le recours au télé travail dû à l'avènement de la pandémie de la COVID-19 ;
- L'utilisation des nouvelles technologies (drones, blockchain, ...) dans le suivi ;
- La culture de la performance notamment la rationalisation d'utilisation des ressources liées au budget-programme ;
- Le succès de l'approche budget-programme dépend essentiellement du respect du plan d'engagement.

VII. DIFFICULTES RENCONTREES

En dépit des progrès enregistrés, les principales difficultés rencontrées sont :

- L'insuffisance de synergie entre la multitude d'acteurs intervenant dans le secteur de l'environnement, particulièrement dans la gestion durable des terres et des eaux (GDTE) ;
- La faible allocation des ressources financières sur budget propre de l'Etat malgré le rôle stratégique du secteur dans l'atteinte de l'objectif faim zéro (ODD 2) ;
- La dispersion des projets et programmes de l'environnement dans les autres Ministères ;
- La faible capitalisation des données sur les programmations et les réalisations de certains ANE intervenant dans le secteur ;
- Le faible renseignement de certains indicateurs ;
- L'insuffisance des moyens financiers pour renseigner certains indicateurs nécessitant des enquêtes comme dans le cas des produits forestiers non ligneux, en particulier la Gomme arabique et le Moringa ;
- Les capacités limitées en télé travail ;
- Le très faible financement des chaines de valeur des PFNL et halieutiques ;
- La faible maitrise des nouveaux outils de gestion des ressources naturelles (plan de gestion, SITR, Système informatisé de Suivi-Evaluation du ministère en charge de l'Environnement, outils de collecte des données, textes règlementaires, etc.) par les agents.

VIII. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

Dans l'optique d'améliorer la mise en œuvre du nouveau plan d'action de l'i3N (2021-2025) et de renforcer la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, des perspectives et orientations sont formulées comme suit :

- Créer un fonds commun pour l'environnement ;
- Opérationnaliser le Fonds National de l'Environnement ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des agents sur les outils de gestion des ressources naturelles (plan de gestion, SITR, Système informatisé de Suivi-Evaluation du ministère en charge de l'Environnement, drone, GPS, le SIG, Kobotoolbox, textes règlementaires, etc.);
- Créer et/ou réhabiliter les pépinières communales au niveau de chaque commune ;
- Renforcer les capacités des ANE (Privées et des ONG) dans le dispositif de collecte de données du ME/LCD ;
- Réactualiser l'inventaire des domaines forestiers de l'état ;
- Réaliser l'inventaire forestier national ;
- Réaliser une étude sur la contribution du secteur de l'environnement dans le PIB.

IX. PROGRAMATION 2022

9.1. Justification du programme 2022

Les chefs d'Etat et de Gouvernement africains continuent à faire le plaidoyer sur l'Initiative GMV pour le Sahara et le Sahel, dans toutes les rencontres internationales et ce depuis son adoption en 2007 par l'Union Africaine. Ce plaidoyer est davantage intensifié lors, notamment celui lors de la CoP15 à Paris, la rencontre des Ministres du 7 septembre 2020 adoptant le rapport d'évaluation du rapport de mise en œuvre de l'initiative GMV, et dernièrement la Table Ronde des bailleurs de fonds du 11 Janvier 2021 en prélude à **One Planet Summit** sur la biodiversité qui s'est tenu le 12 Janvier 2021. Ces efforts réalisés par les chefs d'Etat et des partenaires ont permis de repositionner, en vue de placer au niveau international l'Initiative de la Grande Muraille Verte Sahélo-Sahélienne (IGMVSS) en tant comme réponse africaine face aux défis de changement climatique, de la désertification et la dégradation des Terres, et de la conservation de la biodiversité.

D'importants partenariats ont été mobilisés et acquis pour la cause de ce programme panafricaine fédérateur des trois Conventions Post-Rio. Des ressources financières importantes ont été annoncées par les partenaires qui restent seulement à être mobilisées. Notons que les ressources financières de l'Union Européenne ont été mobilisées par la FAO et le Mécanisme Mondial de l'UNCDD à travers deux projets régionaux pilotes – Projet Action Contre la Désertification et Projet FLEUVE (Front Local Environnemental pour une Union Verte) qui ont permis la réalisation des efforts jusqu'ici enregistrés au Niger.

Ainsi, le programmation 2022, s'inscrit dans un contexte post 2021, particulièrement marqué par la Table ronde de Paris, les conclusions provisoires de l'Accélérateur, la révision de la CDN et prise en compte du changement climatique, de la neutralité en matière de la dégradation des terres,

et de la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, thématiques qui constituent parmi tant d'autres, un important défi pour la réalisation de l'IGMVSS.

C'est pourquoi, la programmation 2022, du quinquennat 2021-2025 de l'APGMV, constitue une première année de la phase opérationnelle et d'amplification des actions sur le terrain. Les objectifs stratégiques pour la réalisation de la vision de la GMV à l'horizon 2025, comme souligner par l'APGMV, qui est de créer, dans la zone d'intervention de la GMV, des Pôles Ruraux d'Emergence Economique (PREE) avec l'identification et la mise en place des Domaines Agricoles Communautaires Intégrés (DACI) à travers l'amplification et la dissémination des Fermes Agricoles Communautaires intégrées (FACI), ce qui permettrait, sur la base d'actions prioritaires identifiées et mises en œuvre, la matérialisation effective de l'IGMVSS et la transformation des vastes zones arides et semi arides du Niger, afin de soutenir la résilience des Communautés locales bénéficiaires contre les effets de changement climatique ; le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ; le renforcement des productions agrosylvopastorales pour lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; le renforcement des infrastructures socioéconomiques de base, la lutte contre la migration et l'accélération du retour des jeunes aux terroirs.

9.2. Objectifs de la programmation 2022

Les objectifs du programme 2022 de l'ANGMV-NIGER s'inscrit dans le cadre global des orientations stratégiques de la Planification Opérationnelle 2021-2025 de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte pour répondre aux nouvelles orientations du Gouvernement du Niger, notamment le Document de la Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) et les nouvelles orientations de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. Cette programmation 2021 s'articule en particulier autour des objectifs suivants :

- La consolidation des acquis engrangés jusqu'ici et le renforcement de la gouvernance locale à travers la mise en place des Comités Locaux de Développement Durables (CLDD) de terroirs restaurés ;
- La mise en place et le renforcement d'un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) pour renforcer les actions de plaidoyer, renforcer la visibilité des activités de l'Agence Nationale et créer un Système d'Information et d'Observation (SIO) sur les réalisations du terrain ;
- Le fonctionnement des capacités institutionnelles et techniques de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte.

9.3. Actions prioritaires identifiées par Objectif

Objectif 1 : consolider les acquis engrangés jusqu'ici et renforcer la gouvernance locale à travers la mise en place des Comités Locaux de Développement Durables (CLDD) de terroirs.

Le présent objectif vise à consolider les acquis des interventions réalisées jusqu'ici avec la mise en place et l'animation des comités locaux de développement durables chargés de la gestion des sites restaurés dans le terroir, leur affectation et leur valorisation des fins de productions agrosylvopastorales ; le renforcement et/ou la création des comités nationaux de concertation et la

mise en place de l'alliance nationale autour de la Grande Muraille Verte au Niger, ainsi que la prise en charge de leur animation ; le renforcement de la présence permanente de l'Agence sur le terrain et dans les terroirs en vue d'évaluer, de façon permanente, l'utilisation des réalisations, mais aussi évaluer les impacts de ces utilisations. Cette animation permanente des différents cadres de concertation à tous les niveaux, mais aussi la présence des cadres de l'Agence permettra de renforcer la visibilité de l'Agence Nationale GMV. Pour ce faire, il est envisagé :

- 1.1. La mise en place et le fonctionnement de 20 Comités locaux de développement durable dans 20 Communes ;
- 1.2. La tenue de processus de mise en place de l'Alliance Nationales au tour de la Grande Muraille Verte ;
- 1.3. Les missions d'information et de sensibilisation sur la valorisation des sites restaurés en vue du partage du cadre simplifié de mise en valeur des sites restaurés ;
- 1.4. Le renforcement et/ou la mise en place des cadres nationaux et régionaux de concertation et assurer leur fonctionnement ;
- 1.5. L'organisation et la formation des producteurs ruraux sur la valorisation des sites récupérés.
- 1.6. Appui à l'optimisation de 10 FACI existantes.

Objectif 2 : Mettre en place et renforcer un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) pour renforcer les actions de plaidoyer et de visibilité des activités de l'Agence Nationale et la création d'un Système d'Information et d'Observation (SIO) sur les réalisations du terrain.

Cet objectif vise la mise en place et le renforcement d'un dispositif opérationnel d'information, de communication et de plaidoyer en vue de renforcer la visibilité de l'Agence Grande Muraille Verte au Niger. Pour ce faire, il est prévu :

- 2.1. Acquérir des matériels informatiques en vue de l'opérationnalisation du Système d'Information et d'Observatoires (SIO) des réalisations en vue d'assurer la collecte des données et le suivi/évaluation des activités et de leurs impacts dans la zone d'intervention de la GMV ;
- 2.2. Mettre en place et assurer le fonctionnement du Comité Technique chargé de la validation des résultats de la GMV avant son chargement dans le système d'information et d'Observation de la GMV ;
- 2.3. Assurer une connexion fiable du système national d'information géographique au système régional de suivi basé au Siège de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte en vue d'avoir en temps réel, des informations et des alertes aux décideurs et aux populations sur l'évolution de la GMV, visionner le potentiel important des ressources naturelles et leur dynamique dans les différents terroirs ;
- 2.4. Prendre en charge la collecte des données en vue de l'évaluation des impacts des réalisations GMV, notamment en matière la restauration des sites ;
- 2.5. Conduire des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) auprès des Communautés locales et autres parties prenantes (ONG, OCB, etc.) avec le lancement du bouquet IEC/ GMV composé des initiatives suivantes.
 - L'organisation de la semaine de l'arbre en appui à l'initiative un Nigérien un Arbre à travers la mobilisation des scolaires ;
 - L'organisation d'une caravane verte de la Paix, de l'intégration, et de la fraternité dans les différentes régions du Niger,
 - L'organisation des séances d'Education à la citoyenneté Environnementale et à l'Ecodéveloppement dans au moins 5 Ecoles Pilotes par région,

- La mise en place d'un groupe de parlementaires nigériens pour la GMV en vue de la contribution à la création Réseau Africain des Parlementaires GMV ;

2.6. L'organisation d'un colloque national sur la Grande Muraille Verte regroupant les responsables des institutions nationales de formation et de recherche.

Objectif 3 : Le fonctionnement de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte.

Cet objectif vise à assurer le fonctionnement régulier de l'Agence et de ses différents organes. Il s'agit pour cet objectif de formaliser et assurer le fonctionnement du Conseil d'Administration et son Conseil d'Etablissement tel que prévu par la Loi portant création et organisation de cette agence.

9.4. Budget par Objectif

Le budget prévisionnel de la programmation des activités 2022 de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte se résume comme suit :

Programmation2021_ANGMV- NIGER

Objectif / Activité	Cout unitaire	Quantité	Montant total
Objectif 1 : Consolider les acquis engrangés jusqu'ici et renforcer la gouvernance locale à travers la mise en place des Comités Locaux de Développement Durables (CLDD) de terroirs			
1.1. Renforcement et/ou la mise en place du cadre national de concertation et assurer son fonctionnement	5 000 000	1	5 000 000
1.2. Renforcement et/ou la mise en place des cadres régionaux de concertation et assurer leur fonctionnement	2 500 000	8	20 000 000
1.3. Organisation et la formation des producteurs ruraux sur la valorisation des sites récupérés	5 000 000	3	15 000 000
1.4. Appui à l'optimisation des 10 FACI existantes	7 500 000	10	75 000 000
Total Objectif 1			115 000 000
Objectif 2 : Mettre en place et renforcer un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC) pour renforcer les actions de plaidoyer et de visibilité des activités de l'Agence Nationale et la création d'un Système d'Information et d'Observation (SIO) sur les réalisations du terrain.			
2.1. Acquérir des matériels informatiques en vue de l'opérationnalisation du Système d'Information et d'Observatoires (SIO) des réalisations GMV en vue d'assurer la collecte des données et le suivi et l'évaluation des activités et de leurs impacts dans la zone d'intervention GMV	20 000 000	1	20 000 000
2.2. Mettre en place et assurer au moins 3 réunions par an du Comité Technique chargé de la validation des résultats de la GMV avant son chargement dans le système d'information et d'Observation de la GMV	1 500 000	3	4 500 000

2.3. Assurer une connexion fiable et permanente du système national d'information géographique au système régional de suivi APMV	500 000	12	6 000 000
2.4. Prendre en charge la collecte des données en vue de l'évaluation des impacts des réalisations GMV, notamment en matière la restauration des sites	10 000 000	2	20 000 000
2.5. Conduire des activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) auprès des Communautés locales et autres parties prenantes (ONG, OCB, etc.) avec le lancement d'un bouquet IEC/ GMV composé de :			
2.5.1. Organisation de la semaine de l'arbre en appui à l'initiative un Nigérien un Arbre à travers la mobilisation des scolaires	15 000 000	1	15 000 000
2.5.2. Organisation d'une caravane verte de la Paix, de l'intégration et de la fraternité dans les différentes régions du Niger	50 000 000	1	50 000 000
2.5.3. Organisation des séances d'Education à la citoyenneté Environnementale et à l'Ecodéveloppement dans au moins 5 Ecoles Pilotes par région	1 500 000	40	60 000 000
2.5.4. Œuvrer pour la mise en place d'un groupe de parlementaires nigériens pour la GMV en vue de la contribution à la création Réseau Africain des Parlementaires GMV	5 000 000	1	5 000 000
2.6. Organiser un colloque national sur la Grande Muraille Verte regroupant les responsables des institutions nationales de formation et de recherche en vue de la mise en place d'une alliance nationale autour de la GMV.	50 000 000	1	50 000 000
Total Objectif 2			180 000 000
Objectif 3 : Assurer le fonctionnement des organes statutaires de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte			
3.1. Formaliser et assurer la tenue régulière du Conseil d'Administration de l'Agence	5 000 000	2	10 000 000
3.1. Formaliser et assurer la tenue régulière des rencontres du Comité d'Etablissement de l'Agence	1 500 000	2	3 000 000
3.2. Fourniture de bureaux	10 000 000	1	10 000 000
3.3. Consommables informatiques	12 500 000	1	12 500 000
3.4. Produits d'entretien	2 500 000	1	2 500 000
3.5. Consommation d'Eau et d'Electricité	PM	PM	0
3.6. Elaboration et validation du manuel de procédures administratif et comptables	40 000 000	1	40 000 000
3.7. Processus d'obtention du certificat des normes	25 000 000	1	25 000 000

environnementales			
3.8. Renouvellement de la logistique (acquisition de 2 véhicules DC et 1 SW)	20 000 000	2	40 000 000
3.9. Renouvellement de la logistique (acquisition de 1 véhicule V8 Station Wagon)	40 000 000	1	40 000 000
3.10. Carburant et lubrifiant (7 500 000 Fcfa/Trimestre)	7 500 000	4	30 000 000
Total Objectif 3			213 000 000
TOTAL GENERAL BUDGET 2021			508 000 000